

Selarl Veterinaires ABIPOLE

Route de Samadet

64410 ARZACQ

N° Siret : 47866861900016 N.A.F.7500Z

N° TVA : FR 21 478 668 619 RC PAU 478 668 619

NOUVELLES COORDONNEES BANCAIRES**BIC CRLYFRPP****IBAN FR11 3000 2035 3800 0023 0047 K64**

Aire/Adour : 05 58 71 70 20

Arzacq 05 59 04 59 97

Morlaas : 05 59 33 46 46

Samadet : 05 58 79 11 65

Garlin : 05 59 04 92 40

Saint Sever : 05 58 45 36 75

Aicirits-St Palais : 05 59 65 68 80

Ussac : 05 55 74 32 50

MERCI DE RENVOYER

CE PAPILLON AVEC VOTRE REGLEMENT

Selarl Veterinaires ABIPOLE

EARL FERME CERONNAISE

PZ276603

31/03/24

19303 276,05 € TTC

EARL FERME CERONNAISE

EMILIE DUDON

COTE DE CAULET

33720 CERONS

France

Facture

NUMERO	DATE	N° CLIENT	Date de visite	EARL FERME CERONNAISE	33720 CERONS
PZ276603	31/03/24	19303		N° intracommunautaire :	MODE DE REGLEMENT:

Référence	Désignation	Qté	Px unitaire	Remise	Montant HT	*
JACQUINET Claire	LIVRAISON / ENLEVEMENT / PRESTATION du 31/03/24					
11249	VISITE BSE 29-06-2023	2,00	89,82		179,64	9
11257	DEPLACEMENT KM	84,00	0,60		50,40	9

TVA	Base	Taux	Montant	Total HT	Escompte	Total TTC	Réglé	RESTE A PAYER	DATE ECHEANCE
9	230,04	20%	46,01	230,04 €	0,00 €	276,05 €	0,00 €	276,05 €	31/03/24
Total	230,04 €		46,01 €						

Extrait des conditions générales de ventes ou de prestations stipulées au verso : la présente facture est payable à la date d'échéance fixée. En cas de paiement anticipé, aucun escompte n'est accordé. Le défaut de paiement entraîne de plein droit l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues; le décompte d'un intérêt de retard conventionnel au taux légal majoré de 5 points de pourcentage, par an ; l'application d'une clause pénale fixée à 15 % du montant principal restant dû. De plus, si l'acquéreur ou le demandeur de prestation est un professionnel au sens de l'article L441-6 du code du commerce, il devient débiteur de plein droit, à compter du lendemain à la date d'échéance, d'une pénalité de retard, au taux de refinancement de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au premier jour du semestre de l'année en cours, majoré de 10 points de pourcentage et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est actuellement fixé à 40 €. Réserve de propriété : les marchandises et matériels restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de leur prix. L'acquéreur en est responsable et subroge le vendeur dans les droits indemnitaires de l'acquéreur en cas de sinistre. Compétence : les parties font expressément attribution de compétence au Tribunal de Commerce de Pau

Comptabilité : 05 59 04 59 83

EARL FERME CERONNAISE
EMILIE DUDON
COTE DE CAULET

33720 CERONS
France

ARZACQ le 01/04/25

Relevé de compte

N° compte tiers : 19303

Cher client,
Nous vous prions de trouver ci-dessous le détail des sommes comptabilisées

Date	N° pièce	C.j	Intitulé écriture	Echéa.	Factures	Régl./avoirs
010125	PZ276603	AN	AN au 310324 Fact FERME CERONNAISE	310324	276,05 €	
		Totaux mouvements			276,05 €	
		Solde			276,05 €	

Veuillez agréer, cher client, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Service Comptabilité Client